

Paris, le 25 Septembre 2024.

Chers adhérent(e)s,

Vous trouverez ci-contre un bulletin d'adhésion et la présentation de ce système.

Pour valider votre adhésion 2025, merci de nous retourner **le bulletin d'adhésion à l'ALF nationale** par courrier ou par mail, dûment rempli et signé, accompagné ou suivi de votre règlement, par virement bancaire, mandat administratif ou par chèque à l'ordre de l'Association des Ludothèques Françaises. Merci de privilégier le **virement bancaire** pour faciliter le traitement de l'adhésion.

En adhérant auprès de l'ALF Nationale, vous adhérez automatiquement auprès de l'ALF régionale si elle existe. La moitié de votre cotisation lui est donc reversée. [Cliquez ici pour trouver le contact de votre ALF régionale.](#)

D'autre part, même si vous avez déjà payé votre adhésion, afin d'avoir un état des lieux le plus représentatif possible des ludothèques françaises, merci également d'effectuer avec vos identifiants (si vous ne les avez pas ou plus, merci de nous contacter) les **démarches d'enregistrement** (1^è adhésion) **ou d'actualisation** (renouvellement) **sur notre site** (alf-ludotheques.org). Cette démarche doit être réalisée pour toutes les ludothèques concernées par cette adhésion, merci de solliciter chaque responsable ludothèque à ce sujet.

A réception du règlement de votre cotisation, une facture vous sera adressée. Si toutefois le bulletin d'adhésion ne suffisait pas, vous pouvez toujours nous faire une demande de devis.

En vous remerciant de contribuer à la dynamique du réseau des ludothèques françaises.

Cordialement,
Le Conseil d'administration de l'ALF.

BULLETIN D'ADHÉSION 2025

Je soussigné-e,

Nom : Prénom :
Fonction : Courriel :

Adhérent-e individuel-le

Adresse postale :
CP : Commune : Téléphone :

OU

Responsable de la structure gestionnaire,

Nom : Nature juridique :
S'il s'agit d'une municipalité, SIRET :
et N° de bon de commande pour Chorus :
Adresse postale :
CP : Commune :
Courriel : Téléphone :

De la ou des ludothèques,

Nom de la ludothèque :	<input type="text"/>	Commune d'implantation :	<input type="text"/>
Nom de la ludothèque :	<input type="text"/>	Commune d'implantation :	<input type="text"/>
Nom de la ludothèque :	<input type="text"/>	Commune d'implantation :	<input type="text"/>
Nom de la ludothèque :	<input type="text"/>	Commune d'implantation :	<input type="text"/>

1- Atteste sur l'honneur disposer au sein de cette ou ces structures de : ETP dédié(s) à l'activité ludothèque,

2- Doit en conséquence une cotisation d'un montant de €, (à régler par virement bancaire/ IBAN : FR76 4255 9100 0008 0029 1720 149/indiquer le nom de la ville et/ou le n° de facture dans l'intitulé du virement, mandat administratif ou par chèque à l'ordre de l'Association des Ludothèques Françaises),

3- Et certifie que les ludothèques mentionnées ci-dessus ont mis à jour les informations les concernant sur leur espace personnel du site internet de l'ALF : alf-ludotheques.org OU se sont enregistrées sur ce site en cas de nouvelle adhésion.

4- Si vous souhaitez recevoir la lettre de diffusion de l'ALF, la démarche est à réaliser sur [cette page](#).

Pour faire valoir ce que de droit.

Je reconnais avoir pris connaissance et adhère au [projet politique de l'ALF](#).

Date : Lieu :

Signature et cachet

Note : Ce bulletin d'adhésion peut remplacer le devis dans vos démarches.

Présentation du système d'adhésion 2025

1 adhésion correspond à 1 voix pour le représentant de la structure ou son mandataire

- Pour les structures publiques ou privées gestionnaires de plusieurs équipements, une seule adhésion est prise sur la base du nombre d'ETP global de l'ensemble des structures (responsables compris, personnels techniques affectés à la ludothèque compris, emplois aidés compris, hors bénévoles ou engagements volontaires (service civiques, volontaires européens, etc.)
- Pour les structures publiques ou privées ayant des salarié-es affecté-es à la fois à la ludothèque et à d'autres services, appliquez les mêmes clefs de répartition que celles que vous utilisez lors de vos bilans comptables.

Comment calculer l'équivalent temps plein ?

Pour calculer l'ETP, il vous suffit de comptabiliser le nombre d'heures rémunérées sur l'année par l'ensemble du personnel et de diviser ce total par 1820.

Pour plus d'informations, consultez le site :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F24332>

Le Conseil d'administration de l'ALF.

Système d'adhésion basée sur les ETP (Equivalents Temps Pleins)			
Type d'adhésion			Tarif
Région			15,00 €
Individuel / Porteur de projet			25,00 €
A partir de	0,0	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	50,00 €
A partir de	0,5	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	70,00 €
A partir de	1	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	80,00 €
A partir de	2	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	90,00 €
A partir de	3	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	100,00 €
A partir de	4	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	110,00 €
A partir de	5	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	120,00 €
A partir de	6	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	130,00 €
A partir de	7	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	140,00 €
A partir de	8	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	150,00 €
A partir de	9	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	160,00 €
A partir de	10	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	170,00 €
A partir de	11	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	180,00 €
A partir de	12	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	190,00 €
A partir de	13	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	200,00 €
A partir de	14	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	210,00 €
A partir de	15	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	220,00 €
A partir de	16	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	230,00 €
A partir de	17	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	240,00 €
A partir de	18	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	250,00 €
A partir de	19	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	260,00 €
A partir de	20	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	270,00 €
A partir de	21	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	280,00 €
A partir de	22	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	290,00 €
A partir de	23	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	300,00 €
A partir de	24	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	310,00 €
A partir de	25	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	320,00 €
A partir de	26	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	330,00 €
A partir de	27	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	340,00 €
A partir de	28	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	350,00 €
A partir de	29	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	360,00 €
A partir de	30	ETP au 1er janvier de l'année d'adhésion	370,00 €